

Échos romands

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **13 (1956)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les prochains cours fédéraux de moniteurs en langue française

Les cours suivants se dérouleront à l'E.F.G.S. pendant le mois d'août 1956:

Cours fédéral No 22 de moniteurs pour la natation et les jeux. Ce cours se déroulera du 30 juillet au 4 août et sera placé sous la compétente direction de MM. André Metzener, Oscar Pelli et Urs Weber et groupera quelque 25 participants.

Cours fédéral No 23 de moniteurs pour les exercices dans le terrain. Il s'agit d'un cours mixte groupant 25 participants qui se déroulera du 20 au 25 août à Macolin.

Cours fédéral No 24 de moniteurs, Instruction de base I. Ce cours sera également mixte et groupera 60 moniteurs qui n'ont encore jamais participé à un cours de moniteurs à Macolin. Il débutera le 27 août pour se terminer le 1er septembre.

Nous invitons tous les moniteurs qui n'ont pas encore participé à l'un de ces cours à s'y inscrire sans retard auprès de leur Office cantonal I.P. Il ne le regretteront pas.

*

Durant la même période d'août, signalons la présence à Macolin des cours d'associations suivants:

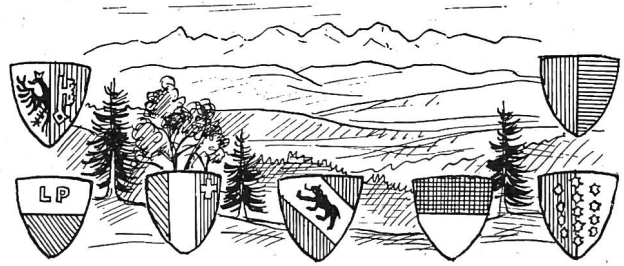
- 29.7.—4.8. Camp central de juniors de l'ASFA.
- 30.7.—4.8. Cours de vacances de handball.
- 4.—5.8. Cours de perfectionnement pour entraîneurs diplômés de football.
- 4.—5.8. Cours de cercle pour moniteurs d'entraînement de l'ASFA.
- 4.—5.8. Cours olympique No 8 pour gymnastes à l'artistique de la S.F.G.
- 6.—11.8. Camp de juniors de la Fédération suisse d'athlétisme amateur.
- 10.—12.8. Camp national de juniors de handball.
- 11.—12.8. Cours d'arbitres pour la ligue nationale A et B de handball.
- 11.—12.8. Cours d'entraînement d'athlétisme.
- 13.—19.8. Camp de sport de la jeunesse évangélique nationale.
- 18.—19.8. Cours de chefs d'équipe I-III de handball.
- 19.8. Cours de cercle pour entraîneurs de football du Satus.
- 20.—26.8. Cours d'entraînement de judo.
- 26 août 1956: Rencontre sportive de la Juga, jeunes commerçants de Bienne.**
- 27.8.—1.9. Cours de formation d'arbitres de football de l'Association bernoise.
- 27.8.—1.9. Cours d'instruction pour juniors de l'Association neuchâteloise de football.
- 29.8.—1.9. Cours d'entraînement des équipes nationales A et B et jeunes espoirs de l'ASFA.

Ce qui représente pour l'ensemble des cours quelque 1000 participants qui se relayeront à Macolin pendant les prochains week-end. Nous leur souhaitons beaucoup de soleil et bien du plaisir!

Pensées

Si vous vous trouvez devant un roi et que vous vous sentez mal à l'aise, c'est que le roi est mal élevé.

Une collection de bons livres est un capital qui vous rapporte, sans faire de bruit, un précieux intérêt!
Goethe.



ÉCHOS ROMANDS

VAUD

Quand le Grand Conseil vaudois s'occupe du contrôle médico-sportif

A l'occasion de sa dernière séance avant les vacances, le Grand Conseil vaudois s'est occupé de nombreux problèmes et en particulier de la création d'un Service de contrôle médical sportif généralisé. C'est M. le député Cardinaux qui s'est fait le champion de cette initiative en déposant une motion dont nous nous permettons de reproduire la conclusion:

«L'on ne saurait maintenant nier l'importance de l'éducation physique et du sport dans la formation de notre jeunesse, sa valeur éducative et sociale. L'état, en fait, en favorise officieusement le développement. Il aurait, semble-t-il, aussi le devoir de veiller à ce que ces activités ne puissent aller parfois à l'encontre du but poursuivi, que leur pratique rationnelle soit assurée par les facilités les plus étendues d'un contrôle médico-sportif régulièrement efficace et organisé.

Notre motion a pour but de permettre au Conseil d'Etat, parfaitement au courant du développement du mouvement sportif dans notre canton:

1. d'étudier, d'entente avec la Faculté de médecine, la mise sur pied d'un contrôle médico-sportif effectif de la jeunesse vaudoise;
2. d'examiner les moyens utiles au bon fonctionnement d'un tel contrôle qui, pour être complet, devrait s'étendre aux différentes régions de notre canton».

Cette motion fut renvoyée pour étude et rapport.

Nous voulons espérer que les études ne s'éterniseront pas et que le Service préconisé puisse bientôt faire bénéficier de ses bienfaits la jeunesse sportive vaudoise.

VALAIS

Apport précieux à l'I.P.

Les lecteurs de notre journal apprendront certainement avec plaisir que notre haut Conseil d'Etat vient d'adjoindre au nouveau chef de l'Office cantonal de l'I.P. un fonctionnaire-athlète en la personne de notre talentueux camarade René Zryd. Ce sera dès maintenant le collaborateur No 1 de M. Juilland à la fois pour les questions administratives et la partie technique. On lui confiera notamment des inspections et la direction de cours d'instruction. C'est là un choix heureux et un plan de travail judicieux des instances cantonales compétentes.